Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260518-2026_059-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-059

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 18 mai 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, , M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Goulven MORVAN Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Joël HENRY par délégation à M. Thibaut LECOMTE, M. Michel DUMAIL par délégation à Mme Servane BOULANGER, M. Michel MONNERET par délégation à Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 26 Représentés : 3 Absent : 0 Votants : 29

CAMPING MUNICIPAL LE CRUCKIN

Conventions d'occupation d'une roulotte par l'association Vacances et Famille et d'un emplacement par le Secours Populaire
Rapporteur : M. Rasle-Roche.

Les conventions, jointes en annexe, ont pour objet de définir les modalités de mises à disposition au camping municipal Le Cruckin :

- d'une roulotte, du 4 juillet au 15 août inclus 2026, à l'association Vacances et Famille ; cette gratuité représente une aide de 3 333€.
- de l'emplacement 14, du 22 juin au 4 septembre inclus 2026, à l'association Secours Populaire ; cette gratuité représente une aide de 2 122€

En contrepartie de ces mises à disposition gratuites, les associations Vacances et Famille et Secours Populaire s'engagent à proposer des séjours à des familles aux moyens limités qui ne partiraient pas en vacances sans ce soutien, et autant que faire

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260518-2026_059-DE

se peut, à proposer ce type de séjour dans d'autres départements ou régions à des familles paimpolaises qui ne pourraient pas elles-mêmes partir en vacances.

Vu les avis favorables des commissions Education, solidarité, famille, santé et Ressources humaines, finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure respectivement avec les associations Vacances et Famille et Secours Populaire les conventions d'occupation, d'une roulotte du 4 juillet au 15 août 2026 inclus et de l'emplacement 14 du 22 juin au 4 septembre 2026 inclus;

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 21/05/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)